



Thésaurus des principaux items du RPU et du RPIS

L'exploitabilité combine à la fois l'exhaustivité (l'item est-il codé ou non) et la conformité (le code utilisé est-il conforme aux codes attendus), et correspond donc à l'information finalement utilisable. Toutefois, l'exploitabilité seule ne permet pas de rendre compte de la fiabilité du codage. Un item peut être correctement codé mais ne pas refléter la réalité, par exemple une gravité codée en CCMU D (patient décédé à l'arrivée aux urgences) et un *retour à domicile* en mode de sortie. Chaque item est donc exploitable mais présente une incohérence lorsqu'il est croisé à d'autres variables. Dans ce cas, seule l'étude approfondie du RPU en question par le service d'urgence permettrait de retrouver l'erreur et de procéder à une correction par une reprise d'historique.

Les valeurs attendues pour les champs du RPU et du RPIS sont détaillées dans les tableaux ci-dessous.

A noter néanmoins que :

- Pour les champs diagnostics ("DP et DA") et "CCMU" :

Le nombre de RPU avec un champ complété est divisé par le nombre total de RPU ayant une "orientation" différente de "fugue", "parti sans attendre" (PSA) et "réorientation" (REO).

- Pour les champs "destination" et "orientation" :

Le nombre de RPU avec un champ complété est divisé par le nombre total de RPU ayant comme "Mode de sortie" une "mutation" (autre unité médicale au sein de la même entité juridique) ou un "transfert" (autre entité juridique).

Principaux items du RPU

Item	Codage (<i>source FEDORU</i>)
Âge	Calculé comme la différence entre la date d'entrée aux urgences et la date de naissance du patient, conforme s'il est compris entre 0 et 120 ans.
Sexe	Accepte trois modalités : M (masculin), F (féminin), I (indéterminé)
Code postal	<ul style="list-style-type: none"> <u>Si connu et patient résidant en France</u> (métropolitaine ou DROM-COM) noter le code postal exact*; <u>Si connu et patient résidant à l'étranger</u> noter « 99 » suivi du code INSEE du pays (ex : 99109 pour l'Allemagne) ; <u>Si code postal précis inconnu, mais département connu</u> noter le numéro du département suivi de « 999 » (ex : 02999 pour un patient de l'Aisne dont on ignore le code postal exact) ; <u>Si inconnu</u>, noter « 99999 ».
Mode d'entrée	Accepte trois modalités : 6 – Mutation : le malade vient d'une unité médicale de la même entité juridique (ex : cas d'un malade muté aux urgences à partir d'un service d'hospitalisation du même établissement mais d'un site différent) ; 7 – Transfert : le malade vient d'une autre unité médicale d'une autre entité juridique ; 8 – Domicile : le malade vient de son domicile ou de son substitut telle une structure d'hébergement médico-sociale.
Provenance	Accepte huit modalités, selon le mode d'entrée : <ul style="list-style-type: none"> <u>Si mode d'entrée 6 ou 7</u>, accepte quatre modalités de provenance : 1 – MCO (unité de soins de courte durée), 2 – SSR (unité de soins de suite ou de réadaptation), 3 – SLD (unité de soins de longue durée), 4 – PSY (unité de psychiatrie) ; <u>Si mode d'entrée 8</u>, accepte quatre modalités de provenance : 5 – Prise en charge autres qu'organisationnelle (patient qui se présente spontanément aux urgences), 6 – Hospitalisation à domicile (HAD), 7 – Structure d'hébergement médico-sociale, 8 – Prise en charge aux urgences pour des raisons organisationnelles (enregistrement administratif avant hospitalisation, patient reconvoqué ou déjà attendu).
Mode de transport	Accepte six modalités : PERSO (moyen de transport personnel), AMBU (ambulance privée ou publique), VSAB (véhicule de secours et d'aide aux blessés), SMUR (service mobile d'urgence et de réanimation), HELI (hélicoptère), FO (forces de l'ordre).
Prise en charge durant le transport	Accepte trois modalités : MED (prise en charge médicalisée), PARAMED (prise en charge paramédicalisée), AUCUN (sans prise en charge)

Motif	Accepté en texte libre mais devrait, dans la mesure du possible, correspondre au thesaurus SFMU des motifs de recours. <i>Ce codage n'est attendu que pour des passages dont l'orientation est différente de FUGUE, PSA ou REO (cf. champ orientation).</i>
Gravité	Accepte sept modalités de la classification CCMU (CCMU 1, P, 2, 3, 4, 5 et D), détaillée dans la newsletter du mois de mars 2023. <i>Ce codage n'est attendu que pour des passages dont l'orientation est différente de FUGUE, PSA ou REO (cf. champ orientation).</i>
Diagnostic principal	Posé à l'issue de la consultation aux urgences, il doit s'agir d'un code CIM-10 utilisable en diagnostic principal. <i>Ce codage n'est attendu que pour des passages dont l'orientation est différente de FUGUE, PSA ou REO (cf. champ orientation).</i>
Durée	Calculée à partir de la date et heure de sortie et date et heure d'entrée du patient, et est conforme si la durée du passage est positive et inférieure à 72 heures.
Mode de sortie	Accepte quatre modalités : 6 – Mutation : patient hospitalisé dans une unité de la même entité juridique ; 7 – Transfert : patient hospitalisé dans une unité d'un autre établissement ; 8 – Retour à domicile dont sorties non convenues (fugues, parti sans attendre, réorientation, sortie contre avis médical), sorties vers des structures médico-sociales, HAD, centres d'hébergement et autres structures constituant le lieu de vie habituel du patient ; 9 – Décès.
Destination	Dépendant du mode de sortie : <ul style="list-style-type: none"> • Si mode de sortie 6 ou 7, accepte quatre modalités de destination : 1 – MCO (unité de soins de courte durée), 2 – SSR (unité de soins de suite ou de réadaptation), 3 – SLD (unité de soins de longue durée), 4 – Psychiatrie ; • Si mode de sortie 8, accepte deux modalités de destination et un champ vide : 6 – Retour à domicile dans le cadre d'une HAD ; 7 – retour vers une structure médico-sociale et possibilité de laisser le champ vide si autre type de destination ; • Laisser le champ vide si le mode de sortie 9.
Orientation	Dépendant du mode de sortie : <ul style="list-style-type: none"> • Si mode de sortie 6 ou 7, accepte neuf modalités de destination : HDT/SDT (soins à la demande d'un tiers), HO/SDRE (soins à la demande d'un représentant de l'Etat), SC (surveillance continue), SI (soins intensifs), REA (réanimation), UHCD (unité d'hospitalisation de courte durée), MED (médecine hors SC, SI et REA), CHIR (chirurgie hors SC, SI et REA), OBST (obstétrique hors SC, SI et REA) ; • Si mode de sortie 8, accepte quatre modalités et un champ vide : FUGUE (patient sortie du service à l'insu du personnel), PSA (parti sans attendre la prise en charge médicale), REO (patient réorienté directement sans soins), SCAM (sortie contre avis médical) ; • Laisser le champ vide si le mode de sortie 9.

Principaux items du RPIS

Item	Codage (<i>source FEDORU</i>)
Âge	En cas de méconnaissance de la date de naissance remonter un âge estimé Exemple : valeur 45 / unité a (45 ans), valeur 27 / unité j (27j) Unités temps : a années, j jours, s semaines, h heures
Sexe	Sexe du patient
Code commune du lieu d'intervention	Code Insee de la commune d'intervention
Transport	<p>A bord d'un véhicule sanitaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • SMUR UMH,HL (brancard = BC) • Pompiers VSAV (maritime = VSAVM) • Ambulances privées AMBP (bariatriue = AMBB) <p>A bord d'un autre type de véhicule</p> <ul style="list-style-type: none"> • Secouristes SEC • Forces de l'ordre FO • Moyens Personnels PERSO • Autres Véhic Non Sanitaires AVION, HELICO, AVNS, MOYEN MARITIME
Diagnostic principal	Thésaurus SFMU-FEDORU

Date et heure d'intervention (depart_smur arrivee_lieux depart_lieux arrivee_dest disponibilite retour_base)	<p>Les différentes Dates et Heures s'expriment au format ISO 8601 YYYY-MM-DDThh:mm:ss (format recommandé par le W3C) 2016-05-30T09:20:03 correspond au 30 Mai 2016 à 09h 20min 03sec</p> <p>Correspondances ANTARES Départ SMUR = 01 / Arrivée sur les Lieux = 02 / Départ des Lieux = 05 Arrivée Etat de Destination = 06 / Disponibilité de l'équipé = 07 / Retour Base = 08</p>
Mission	<ul style="list-style-type: none"> • Sortie SMUR Primaire P • Sortie SMUR Secondaire S • Transferts TIIH T <p><i>Une sortie SMUR sous-entend la mobilisation d'une équipe médicalisée d'intervention (SAE 2015)</i></p>
Destination	<p>En cas de transfert précision du type de structure de destination</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etablissement de Santé ES • Cabinet Libéral CAB • Maison Médicale de Garde MMG
Orientation	<p>Sans transport associé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soins Sur Place SSP • Refus De Soins RDS • Refus De Transport RDT • Décédé DCD <p>Avec transport associé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transport Médicalisé TMED • Transport Non Médic. TNME